

#COMPTE-RENDU

AUDIO-CONFÉRENCE COVID

Une audio-conférence ministérielle sur les nouvelles mesures liées à la crise COVID s'est tenue ce jeudi 30 décembre. La secrétaire générale a précisé les annonces gouvernementales et a décliné les éléments de la [dernière circulaire fonction publique d'application dès le 3 janvier](#), notamment le fait que le recours au télétravail sera rendu obligatoire à raison de 3 jours minimum par semaine et si possible 4 jours.

#DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

Sur l'obligation de trois jours de télétravail par semaine

En période de crise épidémique, le télétravail est un moyen de protection efficace.

Nous demandons le respect et l'uniformité d'application des règles sur le territoire. Trop souvent, depuis le début de la crise sanitaire, nous avons constaté des difficultés de mises en œuvre, voire des contournements des règles sanitaires.

Dans le même esprit, il faut rappeler et veiller à la bonne application des dispositifs prévus :

- le droit aux ASA pour garde d'enfant en cas de fermeture de classe ou d'isolement de l'enfant (nous rappelons que le télétravail n'est pas un mode de garde) ;
- les modalités d'isolement pour tous les collègues contaminés (qu'ils soient symptomatiques ou non) ;
- pour les personnes vulnérables.

Sur les mesures renforcées pour le travail sur site :

La circulaire fonction publique indique que plusieurs règles sanitaires renforcées devront être strictement appliquées : notamment désinfection renforcée des postes de travail, utilisation régulière de gel hydro-alcoolique, installation de capteurs de CO², organisation d'un lissage des horaires de départ et d'arrivée.

Comment vont-elles être déployées et surtout avec quels moyens supplémentaires?

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le besoin d'augmentation des heures et budgets dédiés à l'entretien des locaux, pour ne pas faire peser sur les salarié.es et agents ce surcroît de travail.

Nous demandons une attention particulière sur les dotations en masque, notamment pour les personnes vulnérables, pour lesquelles les médecins préconisent d'utiliser uniquement des masques chirurgicaux et s'orientent même vers les masques FFP2.

Sur le droit syndical :

Dans un tel contexte, et notamment en début d'année électorale, nous ne pouvons que rappeler notre demande récurrente de pouvoir tenir des réunions d'informations syndicales en visio-conférence (type web-réunion). Les réponses d'attente, faites jusqu'à ce jour, sont inacceptables, notamment, au moment où les collègues vont rentrer dans une période de télétravail massive.

Sur le pass vaccinal :

Les dernières mesures annoncées pour faire face à l'épidémie sont dans la droite ligne de celles prises depuis le début de la crise sanitaire : les priorités données aux intérêts du capital et à l'activité économique sont incohérentes et contradictoires.

La transformation du pass sanitaire en pass

vaccinal, actuellement discutée au parlement dans l'urgence, ferait peser de nouvelles contraintes sur les salariés et agents. Cette obligation vaccinale non assumée est contre-productive car elle entretient le doute, la défiance et la division.

L'impasse continue d'être faite sur l'accompagnement social des plus précaires et des plus fragiles, qui sont aujourd'hui les plus éloignés de la prévention et de la vaccination.

Nous rappelons que nous sommes pour la vaccination, nous avons pendant des mois demandé au ministère d'organiser des vaccinations au sein des services, on sait que les opérations de vaccinations dans l'environnement professionnel sont efficaces.

Qu'envisagez-vous sur ce sujet ?

Nous vous rappelons que nous n'acceptons pas que des collègues soient sanctionnés d'une quelconque façon.

Nous partageons avec Solidaires le besoin de faire un point complet sur la situation très pré-occupante dans les DOM.

Enfin, nous sommes très inquiets sur les restaurants administratifs, déjà fortement impactés par la crise et développement du télétravail.

RÉPONSE DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

La SG a tenu à réunir rapidement les fédérations car des mesures importantes nouvelles commenceront dès lundi 3 janvier :

- >>> **le télétravail obligatoire** (lorsque les missions sont télétravaillables) **de 3 jours par semaine ou même 4 si possible** ;
- >>> des **mesures barrières renforcées**, s'agissant des réunions, audio ou visio de préférence des modulations horaires arrivées et départs ;
- >>> des mesures pour **préserver continuité de service**, équipes qui ne se croisent pas au travail ;
- >>> l'interdiction de **moments de convivialité** ;
- >>> le maintien de la **restauration collective** (avec jauges, port du masque au moment des déplacements...) mais impossible de **consommer dans les cafétérias** (uniquement retrait des achats)
- >>> **l'incitation à la vaccination** : autorisation d'absence, aménagements d'horaires pour se faire vacciner et faire vacciner ses enfants ;
- >>> les formations, le management en visio ;
- >>> la cellule de **soutien psy** ;

En réponse aux déclarations liminaire, la SG a apporté les éléments suivants :

- >>> **Sur le plan de continuité d'activité (PCA)** : nous ne sommes pas en PCA pour le moment, les missions doivent être exercées d'avantage en télétravail. D'ici le lundi 3/01/2022, tout doit être organisé, et mais il y aura encore des mesures à ajuster en début de semaine.
- >>> **Sur la situation en Outre-mer** : le secrétariat a besoin de temps pour mettre à jour les éléments et fera un point complet en début de semaine.
- >>> **Sur le besoin de préserver les collectifs de travail** : la journée commune prévue où tout le monde est sur site (prévu dans le dispositif classique de télétravail). Ce ne sera plus possible dans la période.
- >>> **Sur le respect et l'homogénéisation des règles** : elles sont adaptées en fonction des nécessités de service et aux besoins particuliers. Il peut donc y avoir une application différentes suivant les missions.
- >>> **Sur les ASA garde d'enfant** : pas de changement, elles s'appliquent toujours pour les collègues dont les missions ne sont pas télétravaillables.
- >>> **Sur les règles d'isolements** : en attente d'un nouvel avis de la communauté scientifique demain.

>>> Sur les dispositifs personnes vulnérables : ils sont inchangés (télétravail possible 5 jours) et restent valables.

>>> Sur les mesures renforcées pour le travail sur site prévues par la Circulaire Fonction publique : elles sont prévues et s'il y a besoin moyens supplémentaires, les éléments seront vus la semaine prochaine.

>>> Sur les droits syndicaux et réunions, HMI en visio : il n'y a pas d'interdiction de réunions en présentiel mais dans le respect des jauges etc. Sur les Web-réunions, la situation est différentes par rapport à avant les congés, il est nécessaire de refaire la point avec la Fonction Publique.

>>> Sur la vaccination : une opération de vaccinations a eu lieu à Bercy mais préconisation de recourir aux centres de vaccination.

>>> Sur les capteurs de CO2 : l'objectif n'est pas d'en mettre dans tous les locaux mais seulement salle de réunion et open space, hall d'accueil. Ces matériels mobiles ne sont pas très chers : ils peuvent donc être pris sur les budgets immobiliers des différentes directions ou alors CHS-CT !

>>> Sur les masques : les masques classiques (tissus) sont efficaces à 90%. Le ministère n'ayant pas eu de consignes pour les autres masques, il n'y aura pas de changement.

>>> Sur la continuité de service, cela fait partie des mesures d'adaptations.

>>> Sur les Ecoles de formation et la formation professionnelle : la rentrée se fera normalement pour les écoles et il est recommandé de tenir les sessions de formations à distance.

#POUR LA CGT

Nous sommes rentrés dans une nouvelle phase de la gestion de la crise. Même si des dispositifs n'ont pas évolué, il nous semble important de les rappeler et les faire appliquer ([ASA](#), [personnes vulnérables](#), [gestes barrière](#)...).

Pour les [masques](#), il faut tenir compte des avis médicaux et de l'évolution des variants (plus transmissibles). Il est nécessaire d'engager rapidement l'approvisionnement en masque FFP2 pour certains services ou catégorie de personnels, notamment les plus fragiles.

Sur les [capteurs de CO2](#), il est de la responsabilité du ministère d'organiser le déploiement dans les directions et services de ce matériel et de financer leur achat.

Encore une fois, sur bon bon nombre de sujets, le ministère préfère inciter, recommander sans moyen supplémentaire.

De nouveaux points hebdomadaires ministériels seront réalisés sur la mise en œuvre des nouvelles mesures, notamment sur le télétravail.

Nous restons vigilants et disponibles en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des mesures gouvernementales.

***N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :
contact@cgtfines.fr***